



S3I

Sopra-Steria

Le Syndicat National des Salariés du Numérique

Ensemble, Défendons ! Ensemble, Défendons nos droits !

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



<http://www.S3I.fr>



JUIN 2020

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

Prime d'intéressement et de Participation à I2S

Cette année chez I2S, il y a aura intéressement ET participation. Le montant sera approximativement de 800 € brut (selon conditions) versé soit sur le Fond de Placement, soit sur votre salaire (les conditions fiscales ne seront pas les mêmes) .

Côté Participation, ce n'est pas pareil. Il est dégagé cette année, pour I2S, un peu plus de 300 k€ ce qui représentera entre 90 et 600€ pour les plus gros salaires. Ce montant sera bloqué pendant 8 ans sur un compte courant bloqué compte tenu de la non présence d'accord d'entreprise. **S3I ne peut se satisfaire comme certain syndicat de cette situation et demande l'ouverture à la négociation d'un accord d'entreprise.**

Tickets Restaurants Dématérialisés dans tout le groupe

C'est S3I, qui depuis fin mars 2020, a proposé à la direction de trouver une méthode pour compenser la non distribution des tickets Restaurants. **S3I se félicite que la direction ait enfin entendu ces demandes répétées pour les tickets des mois de Mars et Avril dont la partie patronale figurera sur la Paie de Juin** : Il était temps après 2 paies d'Avril et de Mai sans participation repas de l'employeur en période de confinement !..

A partir de Juin, la carte dématérialisée, comportant les Tickets de Mai ,sera néanmoins imposée à tous. En revanche, la Direction nous affirme que les 2 systèmes dématérialisés (en carte ou physique papier) cohabiteront dans l'entreprise selon le choix de chaque salarié.à partir de Janvier 2021

S3I espère que cet engagement formel de la direction ne sera pas une trahison et une stratégie pour faire passer une pilule que S3I n'avalera pas ! S3I DEMANDE A LA DIRECTION DE FAIRE UN RECENSEMENT AUPRES DE CHAQUE SALARIÉ AFIN DE SAVOIR S'IL VEUX, A PARTIR DE SEPTEMBRE ET JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE, CETTE CARTE OU LES TICKETS RESTAURANTS VERSION PAPIER LIVRÉS PAR COURRIER AU DOMICILE !..

Télétravail

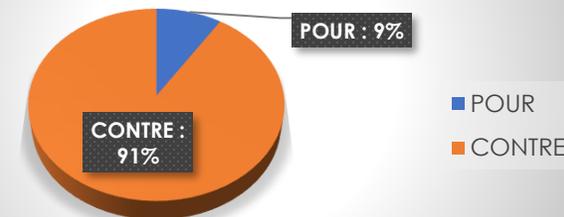
Comme l'a rappelé la direction dans ses communications, le télétravail reste la règle. Le retour des salarié(e)s doit se faire dans les règles sanitaires les plus optimales pour les salarié(e)s et avec l'accord des salarié(e)s. N'oubliez pas de déclarer votre prime de télétravail en note de frais. S3I avait demandé 3 jours de télétravail lors de la négociation sur l'accord télétravail. A cette époque, aucune autre organisation syndicale n'avait suivi S3I pensant que les salarié(e)s ne pourraient pas travailler convenablement. L'histoire nous aura donné raison. Réouvrons l'accord télétravail.

Confinement

La société a fait le choix de maintenir la rémunération des salarié(e)s du groupe, de recourir à minima à l'activité partielle jusqu'à fin Juin 2020, de ne pas verser de dividendes aux actionnaires, de reporter les congés 2018-2019 au 31 Aout 2020. Toutes ces mesures ont permis de maintenir l'emploi malgré certains oiseaux de mauvaise augure qui prétendaient que la société ne tiendrait pas ses engagements. S3I salue encore les décisions prises.

S3I restera en revanche très vigilant sur les futures décisions en matière de maintien d'emploi et en matière de formations dans les mois à venir.

POUR ou CONTRE la dématérialisation des Tickets Restaurants -



POUR ou CONTRE la dématérialisation des Tickets Restaurants - Décomposition des votes



Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

Thierry OLIVIER (Meudon)
 Elodie BENIGAUD (Roanne)
 Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
 Marta MASTERNAK (Sophia)
 Patrick VERBAEYS (Aix)
 Xavier PERRIN (Roanne)
 Cedric FRANCOIS (Lille)
 Sylvain PELIZZONI (Lyon)

Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
 Belkacem BELBAHI (Meudon)
 Alain MARTINEZ (Toulouse)
 Marc DUMONT (Sophia)
 Mireille DELANNOY (Aix)
 Michel BUDZIC (Lille)
 Yann JAFFRELOT (Nantes)
 Mohammed BOUTCHICH (Lyon)



LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3i

Salariés en heures

**QUAND VOUS AVEZ DES SOUHAITS,
S3I LES NEGOCIE POUR VOUS ET CELA MARCHE !**

S3I, lors de la négociation sur l'accord temps de travail, avait dans sa plateforme de revendications tenu compte de la priorité de rapidement passer de modalité « M1 » à une modalité « salariés en heures » pour les salariés qui le souhaitaient (36h50 par semaine + JRTT). S3I a depuis continué inlassablement, à porter cette revendication, à la défendre, à en donner ses avantages, ses aspects structurants.

S3I a été entendu et la direction est toujours en accord, pour modifier, à court terme, le statut des M1 qui le souhaitent.. Le confinement est venu stopper la démarche et cette avancée, cependant de nombreux salariés ont été satisfaits.

NOUS ALLONS CONTINUER A SURVEILLER ET POUSSER L'AVANCEE DE CETTE REVENDICATION DE S3I ET ENJOIGNONS LA DIRECTION DE RESPECTER SON ENGAGEMENT !

Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

Thierry OLIVIER (Meudon)
Elodie BENIGNAUD (Roanne)
Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
Marta MASTERNAK (Sophia)
Patrick VERBAEYS (Aix)
Xavier PERRIN (Roanne)
Cedric FRANCOIS (Lille)
Sylvain PELIZZONI (Lyon)

Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
Belkacem BELBAHI (Meudon)
Alain MARTINEZ (Toulouse)
Marc DUMONT (Sophia)
Mireille DELANNOY (Aix)
Michel BUDZIC (Lille)
Yann JAFFRELOT (Nantes)
Mohammed BOUTCHICH (Lyon)

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires résultent de diverses situations :

- individuellement, un salarié est affecté à des tâches qui demandent plus de temps que prévu, qui passe du temps pour aider les collègues, qui démarre une action qui nécessite une poursuite du travail hors horaire standard,
- des contraintes projet imposent à l'équipe entière de faire des HS par exemple tenir un jalon, un objectif, un délai,...

Ces deux cas permettent la saisie d'Heures Supplémentaires.

Si cela se répète, alors les Heures Supplémentaires suivantes peuvent être déjà prévues et planifiées ! Par expérience, quand le management est au courant et a pris en compte les Heures Supplémentaires dans son plan de charge, ça passe mieux !

Des témoignages :

« Sur mon contrat de travail il est écrit 35h. Cependant il est hors de question que je puisse écrire les heures sup. dans l'outil. J'ai été menacé de ne pas pouvoir monter dans l'entreprise si je commence à poser ce genre de question. Je n'ai jamais eu le droit de les mettre dans l'outil. Le discours m'a clairement dissuadée d'essayer. » Salariée SSG IDF ayant moins de 3 ans d'ancienneté

« On m'a aussi dit que j'avais aucune chance d'évoluer dans l'entreprise en faisant 36,5h. On m'a interdit de les mettre dans l'outil ». Salariée IDF ayant moins de 3 ans d'ancienneté

« Il est décourageant de saisir des heures qui devrait donner lieu à paiement d'heures sup. qui sont systématiquement ramenées dans la tranche des 3h30 d'heures supplémentaires du forfait M2 afin de ne rien payer. Il faut faire des pieds et des mains pour se voir payer 1mn au delà de 38h30 en tant que M2 ». Salarié SSG IDF ayant plus de 50 ans et plus de 10 ans d'ancienneté

Mais certaines situations ne permettent pas un accord du management préalable, (pas disponible, pas joignable, etc...et pourtant le travail doit être fait !..

C EST LÀ QUE LA CONFIANCE, L'HONNETETÉ, L'INTELLIGENCE DU MANAGEMENT DOIT PRIMER, ! Les Heures Supplémentaires DOIVENT ÊTRE DECLAREES ET PAYEES OU RECUPEREES EN ACCORD AVEC LE SALARIÉ !.. Mais nous sommes conscients et S3I constate **ENCORE ET TOUJOURS des freins aux divers points du dispositif ! ...**

QUE FAIT LA DIRECTION ???

S3I ATTEND LA TENUE DES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION POUR CONSTATER L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME, DES PROCESS, DES MENTALITÉS !....



LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

Avenant pour un Intéressement 2020 versé en 2021

Vu la crise économique, l'accord actuel d'intéressement ne permettra sûrement pas de verser quelque chose l'année prochaine.

Aussi, un avenant permettant le versement d'un intéressement de 100 € à 6% de ROA et dès 0 € de résultat dans l'ensemble des sociétés de SSG, I2S, SBS et HR est en cours de négociation rapide car il doit être signé avant fin Juin 2020 pour être valide !

Pour S3I, il est essentiel que la direction puisse distribuer un petit intéressement en 2021 pour 2020 afin que, si cela est possible, un sur-intéressement puisse être versé suivant les résultats de la reprise de l'activité.

S3I salue cette volonté de la Direction de se laisser cette opportunité alors qu'aucune prime Macron ne sera distribué cette année de sa propre volonté !

L'activité partielle s'arrête à partir de fin Juin / Fin du déconfinement

L'activité partielle a été beaucoup moins utilisée par le Groupe pour Avril 2020 que ce qu'il avait déclaré dans ses demandes prévisionnelles à l'Administration, à savoir environ 600 ETP sur 18000 salariés en France !..

La direction indique ne pas vouloir continuer à être indemnisé par l'Etat après fin Juin et ne souhaite pas vouloir recourir à l'activité partielle classique au-delà de cette date. Celle-ci étant bien moins avantageuse financièrement et génératrice de trop de travail par le management qui doit se concentrer sur le business.

Parallèlement, les sites Sopra Steria ré-ouvrent en mode déconfiné progressivement, Le télétravail sera toujours la norme, mais pour nécessité opérationnelle il y sera mis fin sans aucune difficulté. L'ensemble des salariés sera donc progressivement et alternativement sur le pont soit sur site Sopra Steria, soit chez le client.

Rappel : Honte à cette OS qui a voulu couler Sopra



Vos élu(e)s et RP S3I à Paris et en région

- Thierry OLIVIER (Meudon)
- Elodie BENIGAUD (Roanne)
- Sylvain PERNAUD (Lyon Limonest)
- Marta MASTERNAK (Sophia)
- Patrick VERBAEYS (Aix)
- Xavier PERRIN (Roanne)
- Cedric FRANCOIS (Lille)
- Sylvain PELIZZONI (Lyon)

- Jean-Christophe LEJEUNE (Meudon)
- Belkacem BELBAHI (Meudon)
- Alain MARTINEZ (Toulouse)
- Marc DUMONT (Sophia)
- Mireille DELANNOY (Aix)
- Michel BUDZIC (Lille)
- Yann JAFFRELOT (Nantes)
- Mohammed BOUTCHICH (Lyon)



S3I

Sopra-Steria

Le Syndicat National des Salariés du Numérique

Ensemble, Défendons Ensemble, Défendons nos droits !

Intégration
Infogérance
Ingénierie-Conseil



http://www.S3I.fr

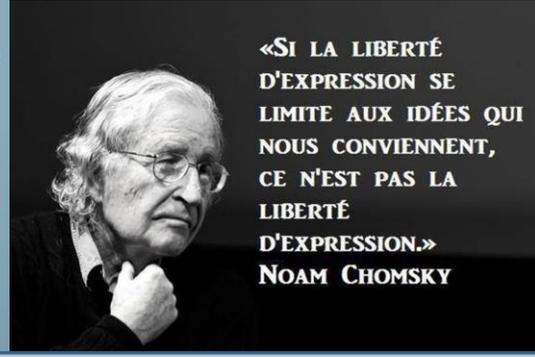


JUIN 2020

LA NEWSLETTER MENSUELLE DU SYNDICAT AUTONOME et INDEPENDANT S3I

« annoncé en CSE Central, la CFDT bâillonne l'expression de S3I et demande à la direction de les sanctionner »
La Liberté de critiquer, la liberté de caricaturer, la liberté de parodier, la liberté d'attaquer, la liberté de conspirer :
C'est beau, c'est fort et c'est un droit, et merci à Paul Eluard de nous avoir inspiré la forme de ces quelques paragraphes :

Liberté j'écris ton nom !



- Contre un syndicat aigri dont le seul leitmotiv est devenu de taper et retaper sans fondement logique sur la Direction, au seul motif que le pacte de connivence et de flatterie lié à l'apparent pouvoir national de ce syndicat a été rompu, **j'écris ton nom !**
- Pour qu'une Direction ne cède plus aux chantages ou aux menaces d'un syndicat se disant 1er syndicat de France (d'ailleurs uniquement dans le privé et pas national) et qui utilise habilement et pernicieusement ce pseudo statut, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui se dit 1er et surpuissant, et qui chez Sopra Steria I2S a fait fuir ses adhérents, ses élus et une grande partie de ses électeurs depuis 2018, et à le culot de remettre en cause le résultat électoral de leurs dérives, **j'écris ton nom !**
- Contre une organisation syndicale qui donne des leçons alors qu'elle est condamnée pour abus de pouvoir, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui livre en place de grève médiatique sur la base d'accusations mensongères, la société Sopra Steria, mettant ainsi en péril son image, ses emplois, ses recrutements, ses clients, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat imbu de lui-même n'acceptant aucune critique, puisque seule sa pensée unique est reine, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat girouette qui n'obéit qu'aux modes, surfe dessus et les utilise à son unique profit, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat dont tous les dirigeants ont fini eux par des carrières juteuses, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat hégémonique, abusivement protégé et ne supportant pas ses défaites, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui par discrimination ne supporte pas les syndicats indépendants et tente de rallier à ses dérives des pairs confédérés, **j'écris ton nom !**
- Contre des syndicats qui se liguent telle une meute - Contre un de ses pairs indépendant, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui fait une enquête externe de moralité chez l'ancien employeur d'une salariée pour tenter de lui nuire et la mettre en défaut, **j'écris ton nom !**
- Contre des élus qui utilisent à des fins personnelles les moyens juridiques du CE ou du CSE, sous couverts de les faire passer pour des défenses collectives pour le bien des salariés, **j'écris ton nom !**
- Pour qu'un élu arrosé d'augmentations mirobolantes 3 années de suite, l'érige en habitude et se vexe d'un partage plus collectif de ces largesses ait lieu ensuite, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui attaque la démocratie en contestant une élection dont le résultat ne leur convient tout simplement pas, **j'écris ton nom !**
- Contre un élu qui escroque de frais son entreprise, son syndicat ne s'en offusquant même pas, **j'écris ton nom !**
- Contre un élu qui met en risque juridique le comité d'entreprise de I2S en subtilisant une télévision qu'il aurait dû restituer, accusant au passage le transporteur, **j'écris ton nom !**
- Contre un élu que « la justice » licenciera finalement pour sa fraude aux frais et auquel la direction aura versé par précipitation, et sans doute pression, un chèque indécent de départ, **j'écris ton nom !**
- Contre un élu facturant des IK sur plus de 1000 km (sans péage) en invoquant un retour de vacances indispensable pour une réunion non stratégique (merci Sopra Steria d'avoir payé ses vacances), **j'écris ton nom !**
- Contre des élus qui au mieux sont une seule journée par semaine sur leur site de rattachement au grand dam de leurs collègues et ont donc testé pendant des années « le télé-fainéantise », **j'écris ton nom !**
- Contre une élue, de surcroît trésorière du CE I2S qui fait imposer en catimini sa soeur en dissimulant totalement le lien familial pour une prestation de service facturée au Comité d'entreprise I2S, constituant en ce sens un conflit d'intérêt, **j'écris ton nom !**
- Contre une élue qui usurpe la signature du secrétaire du CE d'I2S, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui dans un passé encore récent, a harcelé une de ses élues, et l'aura conduit en dépression, **j'écris et je crie ton nom !**
- Contre un syndicat qui par son élu de niveau consultant et formateur de surcroît, s'est acharné sur un de ses collègues lui barrant l'accès de son bureau en changeant sans information les serrures, **j'écris ton nom !**
- Contre un syndicat qui par son élu de niveau consultant et formateur de surcroît, vote et amène ses collègues à couper tout lien social avec un élu adhérent historique du même syndicat, le mettant à l'index et le rejetant de tout échange au prétexte qu'il criait la vérité et informait le secrétariat national du syndicat des dérives constatées en local, **j'écris ton nom !**



Alors quand on constate tout cela : **Oui et encore mille fois Oui à la Liberté de critiquer, à celle de caricaturer, de parodier, d'attaquer, et de conspirer !**